

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3109)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD16

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille et M. Roumégas

ARTICLE 9

À l'alinéa 2, supprimer les mots :
« informations et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'harmoniser les rédactions de l'alinéa 2, qui parle d'informations et de renseignements, et des alinéas 3 et 4, qui n'évoquent que les renseignements.